

## SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt-quatre Février deux mil vingt-deux à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 16 février 2022 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BUCINA Aurélie, BRESSON Séverine, CASAS Corinne, CHABRIER Michel, CLEMENT Virginie, DAUZAT Christian, FARGES Eliane, FAURE Sandrine, HEBRARD Jean Pierre, LAURENDEAU Patrick, MONTESSINOS Rémi, PENAY Florence, PREMEL Quentin, VINCENT David, YUCEL Necla.

**Procurations** : POULY Chantale à BRESSON Séverine  
Christophe GARCIA à Sandrine FAURE  
MEDYNSKA Jean-Louis à FARGES Eliane

**Secrétaire de séance** : Eliane FARGES  
**Secrétaire administrative** : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire demande d'approuver le procès-verbal du compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2022.

**VOTE** : **Pour** à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR** :

- Demande de subvention Dotation d'Equipement Territoires Ruraux 2022 (DETR) à la Préfecture
- Demande de subvention Fonds d'Intervention Communal 2002 (FIC) au Département
- Demande de subvention à la Région
- Demande de subvention « Amendes de Police » au Département
- Contrat d'abonnement d'assistance judiciaire
- Questions diverses

#### **1- Demande de Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux 2022:**

Afin de financer le projet de construction modulaire d'un vestiaire normalisé avec accès PMR au Tennis municipal, il y a lieu de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR.

Le montant des travaux s'élève à 74 501.93€ HT.  
Le taux de subvention est de 30 %.

Madame Necla YUCEL trouve que le montant des travaux est élevé et demande s'il a plusieurs devis.

Monsieur le Maire détaille les devis :

- |                          |                |
|--------------------------|----------------|
| - Construction modulaire | 50 193.00 € HT |
| - Terrassement           | 16 322.91 € HT |

- Branchement compteur électrique	4 992.44 € HT
- Electricité	1 640.00 € HT
- Branchement Eau	833.58 € HT
- Serrurerie	520.00 € HT

Il y a eu plusieurs devis consultables en mairie.

Monsieur Rémi MONTESSINOS demande si on peut construire en limite de propriété.

Monsieur le Maire répond que oui car la zone est en zone d'équipement et non en zone de lotissement.

Monsieur Michel CHABRIER demande si les longrines seront posées sur de plots.

Monsieur Patrick LAURENDEAU répond qu'elles sont posées sur des fondations.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer une demande de subvention d'un montant de 22 350.79€ auprès de la Sous-Préfecture.

**VOTE : Pour 18 Abstention : 1 (S Bresson)**

Madame Séverine BRESSON précise qu'elle s'est abstenue car « à l'origine il avait été prévu une salle accessible à toutes les associations ».

Monsieur le Maire répond qu'il y a d'autres salles à disposition des associations : la salle des fêtes et St Joseph notamment.

## **2- Demande de subvention Fonds d'Intervention Communal 2002 (FIC) au Département :**

- **Vestiaire Tennis :**

Afin de financer le projet de construction modulaire d'un vestiaire normalisé avec accès PMR au Tennis municipal, il y a lieu de déposer une demande de subvention dans le cadre du Fond d'Intervention Communal 2022 (FIC).

Le montant des travaux s'élève à 74 501.93€ HT.

Le taux de subvention est de 15.2 %.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer une demande de subvention d'un montant de 11 324.93€ auprès du Département.

**VOTE : Pour à l'unanimité des présents.**

- **Défibrillateur avec armoire chauffante :**

Afin de financer l'achat d'un défibrillateur avec armoire chauffante pour installation à l'extérieur de la salle des fêtes il y a lieu de déposer une demande de subvention dans le cadre du Fond d'Intervention Communal 2022 (FIC).

Le montant s'élève à 1962€ HT.

Le taux de subvention est de 15.2 %.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer une demande de subvention d'un montant de 298.22€ auprès du Département

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

### **3- Demande de subvention à la Région :**

Afin de financer le projet de construction modulaire d'un vestiaire normalisé avec accès PMR au Tennis municipal, il y a lieu de déposer une demande de subvention auprès de la Région.

Le montant des travaux s'élève à 74 501.93€ HT.  
Le taux de subvention est de 34.8 %.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer une demande de subvention d'un montant de 25 925.82€ auprès de la Région.

**VOTE : Pour 18 Abstention : 1 (S Bresson)**

### **4- Demande de subvention « Amendes de Police » au Département :**

Dans le cadre d'aménagements de sécurité, la Direction des Routes du Conseil Départemental nous a fait parvenir deux dossiers techniques chiffrés concernant :

- La RD 425 dans la traversée de Tarnat (rue des Marais) pour un montant de 10 040€ HT soit 12 048€ TTC pour l'aménagement d'un couloir piétonnier.
- La RD 6 le Bourg rue de Pont du Château (ralentisseur) pour un montant de 11 210€ HT soit 13 452€ HT.

Il est proposé de déposer un dossier d'amendes de police pour un montant de 7 500€.

Madame Necla YUCEL demande s'il y a eu une concertation avec les habitants du quartier ?

Monsieur le Maire répond que c'est à la demande d'un riverain qui est venu plusieurs fois en mairie signaler les vitesses excessives que cette étude a été demandée à la Direction des Routes du Conseil Départemental ; le ralentisseur a été positionné par celle-ci dans une zone où il n'y a pas d'habitation directement au contact de la route départementale.

Monsieur Rémi MONTESSINOS dit que la traversée devrait être totalement repensée avec une vision plus complète.

Monsieur le Maire répond que c'est une route départementale et que l'on ne peut pas empêcher la circulation des voitures.

**VOTE : Pour 18 Abstention : 1 (N Yucel)**

### **5- Contrat d'abonnement d'assistance judiciaire :**

La commune est confrontée à des situations souvent litigieuses demandant un éclairage juridique précis, actualisé et rapide avant prise de décision, par exemple : bail de location de terrain agricole, conventions précaires d'occupation du domaine public, litige dans les règlements de prestations et services.

Le Cabinet DMMJB Avocats propose aux communes un contrat d'abonnement annuel en échange de réponse écrite ou orale.

Les détails de cette prestation figurent dans le contrat joint, elle s'élève à 1 500€ HT par an.

Madame Necla YUCEL indique qu'elle a vu le nom de ce cabinet d'avocats dans le dossier qui l'opposait à la commune.

Monsieur le Maire lui répond « arrêtez de dire des mensonges, comme il a été indiqué sur le PV du Conseil Municipal du 22 décembre 2021, le coût de ce dossier s'élève à 5.65 €, le coût d'une lettre recommandée ».

Le cabinet a été engagé avec accord de notre assurance uniquement pour la défense de la commune dans les deux affaires suivantes : règlement intérieur du Conseil Municipal et implantation des STOP à Epinet.

Ces affaires sont toujours en cours

Monsieur Rémi MONTESSINOS demande si c'est la première fois que la commune prend ce type de contrat

Monsieur le Maire répond « oui car aujourd'hui les gens vont plus facilement au Tribunal et les dossiers sont de plus en plus complexes ».

**VOTE : Pour 16 Contres : 3 (N Yucel-R Montéssinos – Q Premel)**

### **Questions diverses :**

#### **A- Associations Femmes Elues du Puy-deDôme :**

L'Association des Femmes Elues du Puy-de-Dôme propose à la commune d'adhérer pour un montant de 40 € annuel.

Il n'y a pas d'objection.

**B- Monsieur Rémi MONTESSINOS demande pourquoi la commune a dénoncé les conventions d'occupation des locaux communaux par les associations.**

Monsieur le Maire répond que ce sont des locaux communaux dont la commune paye toutes les charges de fonctionnement mais ne maîtrise pas l'occupation.

Monsieur Rémi MONTESSINOS dit que d'est un sujet très sensible et que le FJEP n'a jamais sous-loué la salle du moulin.

Monsieur le Maire répond que cela ne changera rien au fonctionnement des associations et qu'il a pris un arrêté en ce qui concerne la salle du foot pour qu'elle ne soit plus sous-louée à des particuliers.

Monsieur David ARNAUD dit que cela amènera une certaine clarté pour l'USSB.

Monsieur Rémi MONTESSINOS ajoute que la convention d'utilisation de l'Espace Sportif précise que celui-ci ne peut être utilisé dans le cadre de sports collectifs.

Monsieur le Maire répond que cette convention sera revue.

#### **Dates à retenir :**

- 25 février 2022 à 17h00 : Commission agriculture visite de l'ancienne bascule Puy Chany
- 1<sup>er</sup> mars 2022 à 10h00 : Expertise du vestiaire foot (carrelage)
- 02 mars 2022 à 08h00 : Réunion RLV avec les maires de l'ancienne communauté de communes Limagne d'Ennezat à Ennezat
- 07 mars 2022 à 20h00 : Comice agricole
- 09 mars 2022 à 17h00 : Conseil d'exploitation Eaux et Assainissement (RLV) à Enval
- 10 mars 2022 à 18h00 : Commission Finances : comptes administratifs 2021
- 10 mars 2022 à 20h30 : réunion du CCA

- 14 mars 2022 à 18H00 : Commission finances à RLV
- 15 mars 2022 à 18h00 : Conseil d'école
- 15 mars 2022 : Banque alimentaire
- 17 mars 2022 à 20h30 : Conseil Municipal
- 18 mars 2022 à 15h30 : Audit finances RLV
- 20 mars 2022 matin : Balizat VTT et Marche
- 22 mars 2022 à 18h00 : Conseil communautaire à 18h30
- 22 mars 2022 à 18h30 : Réunion du Syndicat Rive Droite de la Morge
- 23 mars 2022 à 18h00 : Réunion du comité syndical du Grand Clermont
- 31 mars 2022 à 18h00 : Commission finances (Budget 2022)
- 10 avril 2022 : Elections Présidentielles (1<sup>er</sup> tour)
- 14 avril 2022 à 20h30 : Conseil municipal (Budget 2022)

**Fin de séance : 21 h 30**